

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Madame Fanny ORSAL, Madame Lucie SALESSE, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur CHAVINIER Dominique, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Roger VILLIEN, Monsieur René GERVAIS.

Excusés : Monsieur Michel ESCUDIER et Monsieur Philippe PAULIAC.

Procuration : Monsieur Michel ESCUDIER à Monsieur Fabrice MEUNIER et Monsieur Philippe PAULIAC à Monsieur Arnaud MOREAU.

Secrétaire de la séance : Madame Bernadette SEINCE.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour, proposition d'achat des pierres à Couchal, terrain SIPIAV, Centre de Loisirs Sans Hébergement, membres du CCAS. Le « point demande de convention de servitudes ENEDIS » ne peut être étudié lors de ce conseil par manque d'élément.

Présentation de l'avant-projet sommaire par Caroline GIRARD architecte

Madame Caroline GIRARD est venue présenter l'avant-projet sommaire du futur bar restaurant et de l'appartement. Les échanges ont été nombreux et productifs. Madame Caroline GIRARD doit retravailler quelques points avant une nouvelle présentation.

Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune pour l'année 2020, d'un montant de 1 760 954.72 € en dépenses et de 2 361 236.08 € en recettes. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, valide le budget Commune 2020.

Budget Assainissement 2020

Monsieur le Maire présente le budget assainissement de la commune pour l'année 2020, d'un montant de 96 953.97 € en dépenses et de 100 744.82 € en recettes. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, valide le budget assainissement de la commune pour 2020.

Vote des taux de la fiscalité 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2019, à savoir :

- **Taxe d'habitation** 17.31 %
- **Taxe foncière bâti** 12.47 %
- **Taxe foncière non bâti** 99.08 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide de maintenir ces taux pour l'année 2020.

Vote des subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de verse chaque année une subvention à différentes associations et propose les montants suivants pour l'année 2020.

- Association de chasse de Vebret 200.00 €
- Groupement vulgarisation agricole Saignes 50.00 €
- Comité d'animations et de loisirs 3 000.00 €
- Amicale des parents d'élèves 700.00 €
- Amicale des Diablos Bleus 200.00 €
- Club Les Bruyères 200.00 €
- Touche pas à mon eau 50.00 €
- Comité FNACA Ydes 200.00 €
- Association Sportive VEBRET- YDES 1 000.00 €
- ADMR de Saignes 100.00 €
- École de Foot Sumène Artense 400.00 €
- Association Donneurs de Sang Ydes 100.00 €
- Association Nos Enfants envolés du Cantal 50.00 €
- Protection civile de Ydes 50.00 €
- Oeuvres diverses 700.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, valide les montants énumérés ci-dessous.

Travaux volet roulant velux appartement Cheyssac

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis et de lancer les travaux pour la pose de volet roulant aux velux de l'appartement de Cheyssac. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à 13 POUR, 2 ABSTENTIONS (Arnaud MOREAU)**, valide le devis de l'Entreprise SARL CHAMPS ENERGIES pour un montant de 2 481.60 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Consultation pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de Cheyssac

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement de Cheyssac au préalable de travaux.

Monsieur le Maire indique avoir préparé le CCTP et demande au conseil municipal l'autorisation de consulter trois entreprises. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de débiter l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat départemental d'énergie du Cantal

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire N°20200220026DE en date du 20 février 2020 concernant l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat départemental d'énergie du Cantal et le transfert de la compétence pour la maintenance et entretien de l'éclairage public concernant exclusivement les sites du domaine et des équipements communautaires. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la délibération N°20200220026DE du Conseil Communautaire en date du 20 février 2020.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment communal pour usage café-restaurant et logement

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de Maîtrise d'Œuvre complète du groupement d'entreprises : CHASTAN David, KOLAM ARCHITECTURE, CPR INGENIERIE, LANGLAMET Eric, SIBEO INGENIERIE pour un montant de 33 840.00 € HT concernant la mission pour la partie Restaurant et 16 560.00 € HT concernant la mission pour la partie Logement. Le conseil municipal, après avoir, délibéré **à l'unanimité**, valide la proposition du groupement d'entreprise.

Présentation des commissions

Monsieur le Maire donne la parole à chaque responsable de commission afin qu'ils présentent leurs missions et leurs projets.

Centre d'Action Sociale et Communale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Huguette TOURAILLE afin qu'elle présente la liste des personnes membres du CCAS : Mesdames Christiane ALBENTOZA, Martine GUERIF, Simone JUILLARD et Nicole VAN DIJK.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Champs sur Tarentaine

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de convention de partenariat. Après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal décide de maintenir la délibération du 10 janvier 2020. La commune de Vebret prendra en charge uniquement les frais de participations des enfants habitants la commune de Vebret.

Proposition d'achat des pierres de taille à Couchal

Le conseil municipal ne souhaite pas vendre les pierres.

Vente terrain SIPIAV

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir définir les conditions de vente du terrain d'environ 17 000m² au SIPIAV. Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide des conditions suivantes : obligation de déposer le permis de construire avant le 31/12/20 et réception de travaux avant le 30/06/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30.

La Secrétaire,
Bernadette SEINCE